

## Compte-rendu de la réunion des délégués du personnel du 15 mars 2011

1 - Les élus CFDT constatant l'extrême lenteur des systèmes informatiques, demandent de booster le système. Ce problème sera-t-il résolu avec la nouvelle SAM ?

*A.M: La lenteur est due à notre logiciel de chiffrement, qui doit bénéficier d'une évolution ce mardi en soirée. L'implantation de la nouvelle SAM devrait aussi diminuer les temps de réponse.*

**Soyons patients encore quelques jours et tout va s'arranger.**

2 - Les élus CFDT dénoncent la pénurie de licences CATIA. Plusieurs utilisateurs, n'étant pas certains d'en avoir une en arrivant le matin, doivent se résoudre à ne pas se déconnecter la veille.

*A.M: Il ne faut surtout pas faire ça! Ne pas se déconnecter contribue à monopoliser les licences disponibles. Les licences sont très chères et on ne peut pas en acheter d'autres. On peut seulement recourir à la location de courte durée. Les managers veilleront à la coupure des PC le soir.*

**Une fois de plus, notre chef d'établissement ne répond pas à la question posée. Nous avons pourtant précisé que le personnel "devait se résoudre". A.M tenterait-il d'imiter Georges Marchais, avec son fameux: "c'est ma réponse"?**

3 - Les élus CFDT demandent à ce que les formations 3 types soient étendues aux plateaux. A titre indicatif, des personnels du plateau nord ignorent l'emplacement de l'armoire électrique, où ils devraient couper le courant en cas d'urgence.

*A.M: les formations 3 types sont dispensées partout et il y a un recyclage après 3 semaines sans travail. Le personnel ne doit pas couper le courant lui-même pour des raisons d'habilitation électrique. Le service de gardiennage s'en charge.*

**Pourtant, nos formations de secouriste nous obligent à couper le courant avant d'intervenir sur une personne électrisée. Cherchez l'erreur.**

4 - Les élus CFDT demandent à quelle date le descriptif des emplois-types qui était en cours d'élaboration le mois dernier, sera-t-il consultable?

**Cette question n'a pas retenu l'attention de la direction.**

5 - Les élus CFDT demandent qu'un rappel des règles

d'utilisation de la caméra du point zéro, soit fait au plus tôt au responsable des pistes. Les caméras ne doivent pas être utilisées pour surveiller le personnel; pas plus qu'elles ne doivent filmer l'extérieur du centre, sans autorisation préalable de la préfecture et information écrite des usagers de la voie publique ou de la CIRA, (casseurs compris).

*A.M: La caméra du point 0 n'a pas vocation à surveiller les personnels, mais à veiller aux respects des consignes de sécurité. On se sert de cette instance pour un règlement de comptes entre personnels, et ceci est inacceptable. Soyez satisfaits que l'attitude de certains n'ait pas fait l'objet de sanction.*

**Si nous sommes parfaitement au courant de ladite attitude, que nous avons désapprouvée en son temps, il n'en demeure pas moins que l'utilisation de cette caméra ne respecte pas les directives de la CNIL. Il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire du processus de surveillance du centre.**

6 - Les élus CFDT demandent à la direction locale, la confirmation écrite de l'absence de lien existant entre le référentiel métier et la grille UIMM. Il semblerait que le discours tenu au niveau siège ne serait pas le même. Serait-ce une interprétation ligérienne?

*A.M: Il faut relire l'accord; il n'y a pas de lien; ce n'est pas obligatoire.*

**Que ce point ne soit pas cité dans l'accord est une chose. Que son interprétation locale soit plus restrictive que la convention collective en est une autre. Il faut respecter la loi. D'ailleurs, contrairement aux affirmations de la direction locale, la direction générale partage notre analyse puisqu'elle est en train d'établir cette liaison.**

7 - Les élus CFDT apprécient que certaines corrections aient été réalisées, concernant le temps travaillé pour l'attribution des médailles, avec la prise en compte des années d'école EFTN. Ils demandent donc que la même règle soit appliquée pour le calcul de l'ancienneté dans l'entreprise, avec effets rétroactifs sur le montant de la prime mensuelle et le nombre de jour de congé.

*R.G: pour les médailles du travail, on prend en compte toutes les années travaillées chez plusieurs employeurs, y compris l'apprentissage. Pour la prime et le nombre de jours de congés, seule compte l'ancienneté dans la société.*

8 - Les élus CFDT demandent le planning des travaux à faire au CE, demandés lors de la dernière visite de zone qui sont l'étanchéité des toitures du CE, des locaux syndicaux et de la salle de réunion, la pose de détecteur de fumées avec alarme reliée au poste de garde...

A.M: LS a actuellement d'autres "chats à fouetter" plus urgents que les travaux du CE, et ils ne sont pas planifiés pour l'instant. **Pour la direction, le CE n'est pas une priorité, pour ce chantier comme pour d'autres par le passé. Les conditions de travail de tous les salariés sont pourtant à prendre en compte.**

9 - Les élus CFDT demandent que la fontaine située au 1er étage du plateau ouest, dans le local détente, soit réparée ou changée pour cause de débit insuffisant.

A.M: LS nous informe qu'il n'y a pas eu de demande dans le portail Facéo. *Il faut commencer par-là.*

**Cette fontaine est capricieuse et demande un nouveau réglage tous les 2-3 mois. Ce qui signifie que la première demande, faite dans le portail, n'a été que partiellement réglée. Comme la réparation initiale n'a pas été efficace, les interventions suivantes sont peut-être effectuées au titre de la garantie.**

10 - Les élus CFDT demandent des nouvelles du chariot TITAN (ou GIMAEX) ?

A.M: *La société GIMAEX ne peut pas terminer elle-même le chariot et doit faire appel à la sous-traitance. La livraison est prévue pour fin mars, mais nous tablons plutôt pour fin avril.*

**Les mois passent et le personnel NS continue sa cure de fumées d'échappement.**

11 - Les élus CFDT demandent que la structure d'accueil du point zéro, en cours de construction, soit présentée au CHSCT, comme elle aurait dû l'être.

F.B: *Cette présentation se fera lors d'un CHSCT extraordinaire programmé pour début avril.*

**Nous pourrions ainsi donner notre opinion préalable sur un chantier en cours.**

12 - Suite à l'arrêt de la communication par envoi papier des relevés de points ARRCO et AGIRC, les élus CFDT demandent que vous leur indiquiez le mode de consultation possible. Quel est le site internet concerné ? Quel est son chemin d'accès ?

R.G: *Le site est [www.vaubanhumanis.com](http://www.vaubanhumanis.com) pour les cadres et assimilés (5.2 et +); pour les ouvriers (< 5.2) c'est [www.aprionis.fr](http://www.aprionis.fr). Dans les 2 cas, il faut s'inscrire et attendre l'envoi du code d'accès. Pour ceux qui rencontreraient des difficultés, ils peuvent contacter le service de R. Gonzalez.*

**Il faut absolument que chacun se connecte et vérifie que ses données sont correctes, au plus tôt pour des corrections éventuelles.**

13 - Les élus CFDT demandent que le portail en équilibre plus ou moins stable, situé au sud-ouest du CPPS soit sécurisé. Les locaux temporaires des maçons génèrent un certain trafic qui risque de le faire tomber.

A.M: *LS nous informe que le portail a été évacué.*

**Pour l'instant, nous pouvons tous constater qu'il n'est que couché sur le sol devant la clôture sud. C'est sûrement une hallucination collective.**

14 - Les élus CFDT vous informent que le hublot posé sur la porte en travée 8, derrière les bureaux de DDV est discriminatoire, puisqu'il est placé trop haut pour les moins de 1.75m. Résultat: la séparation des flux chariot élévateur et piétons est compromise car les petits passent à travers le rideau plastique. Nous vous demandons donc de le changer par un modèle plus grand.

A.M: *Voilà le genre de question ridicule qui ne devrait pas parvenir en réunion DP. Les portes ont des hublots de type standard, et celui-ci n'a pas été fait spécialement pour NS.*

**Merci de votre réponse, M. le chef. Néanmoins, il semblerait que les standards aient changé, puisque cette travée est la seule à être dotée d'une porte avec un hublot de cette taille, posé à cette hauteur. La porte installée, tout récemment, au premier étage du plateau nord, après moult demandes de la CFDT, est donc déjà dépassée.**

15 - Les élus CFDT demandent qu'une formation soit donnée au personnel au sujet du tri des déchets, par le biais des animateurs sécurité. Le personnel est plein de bonne volonté, mais il doit être informé.

A.M: *ce problème a été réglé par la pose de grands panneaux qui décrivent précisément le mode de tri dans chaque ligne de production.*

**Il n'empêche qu'une palette non identifiée, contenant des liners, est arrivée en travée 10 pour être évacuer par le cariste, alors que ce sont des produits sensibles d'une part au sens de la sécurité défense puisqu'ils proviennent de l'Aravis, et d'autre part du fait de leur teneur en formaldéhyde et ammoniac. Que fait-on de cette palette ?**

Divers:

Pendant la construction de la SAM, une vitre a été cassée et la façade démolie, ce qui provoque des courants d'air, la remontée des odeurs de gasoil et des fumées d'échappement par la porte de secours du 1er étage du plateau ouest.

A.M: *il faut faire une demande à LS pour qu'il isole cette porte.*

CIRA: Certains clients se plaignent de la dégradation de la prestation: augmentation du coût des repas, diminution de la qualité du service et de la taille des portions, mêmes plats servis plusieurs jours de suite, pain décongelé proposé en fin de service...

A.M: *L'enquête de satisfaction d'il y a à peine 2 ans, a montré que les clients sont globalement satisfaits.*

**Il faudrait peut-être refaire cette enquête ?**

Le nouveau chemin d'accès à la CIRA n'est pas éclairé entre les locaux syndicaux et le tourniquet vélo.

A.M: *L'éclairage est prévu.*

**A quelle date ?**

